

GUIDE

AJOUT DE DISCIPLINE DEDS

AYANTS DROIT

Les personnes titulaires d'un Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I reconnu par la CDIP peuvent accéder à la formation permettant un ajout de discipline à leur diplôme.

CONTENU DE LA FORMATION COMPLÉMENTAIRE

Le/la candidat·e à l'ajout de discipline doit répondre aux exigences de la formation disciplinaire exigée dans le cadre du diplôme DEDS de l'Université de Fribourg, dans lequel le cours de didactique de niveau Bachelor est compris :

- **3 à 6 crédits ECTS** : F24.00000 – *Didactique disciplinaire - Bachelor*

En outre, il/elle doit valider les 9 crédits ECTS suivants :

- **2 crédits ECTS** : F24.00869 - *Stage en responsabilité partagée – Ajout de discipline (Bachelor)*
→ équivalent d'une semaine à plein temps (souvent étalé sur 2-3 semaines)
- **2 crédits ECTS** : F24.00000 - *Didactique disciplinaire - Master*
- **5 crédits ECTS** : F24.00870 - *Stage en responsabilité partagée et/ou en emploi – Ajout de discipline (Master)*
→ 38 périodes d'enseignement dans la discipline : 20 périodes (suivies d'un premier rapport) + 18 périodes (suivies d'un second rapport)

RECONNAISSANCES

Si le/la candidat·e peut déjà faire valoir des acquis concernant la formation disciplinaire, une demande de reconnaissance peut être envisagée. Celle-ci est faite auprès du Centre de formation à l'enseignement pour le degré secondaire I qui gère le processus.

Aucune reconnaissance des crédits en sciences de l'éducation et didactique ne peut être faite.

ORGANISATION DE LA FORMATION

S'il n'y a pas (ou peu) de reconnaissances de la formation disciplinaire, l'étudiant·e entame la formation disciplinaire en priorité et valide le stage de niveau Bachelor en parallèle. L'année suivante, il/elle peut alors envisager les stages de niveau Master, ceci même si tous les crédits de la formation disciplinaire ne sont pas acquis.

Si la formation disciplinaire est suffisamment avancée pour envisager la terminer sur une année académique, l'étudiant·e peut envisager réaliser le stage de niveau Bachelor au début du semestre d'automne puis enchaîner – une fois le rapport de stage Bachelor accepté – avec les stages de niveau Master.

Tant le stage de niveau Bachelor que ceux de niveau Master peuvent être envisagés en emploi si les conditions suivantes sont remplies :

- l'étudiant·e est engagé·e pour la discipline concernée dans un CO ou une OS du canton de Fribourg.
- en accord avec la CDCO, le Centre trouve un·e praticien·ne-formateur/trice (PraFo) disponible pour encadrer le/la stagiaire.

Les exigences concernant les rapports de stage (du/de la stagiaire et du/de la PraFo) sont similaires à un stage réalisé dans le cursus de base.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Le/la candidat·e doit remplir le [formulaire ad hoc](#) et joindre les différents documents requis, entre le 1^{er} février et le 31 août. C'est le Décanat de la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation qui transmet ensuite le dossier au Service d'admission et d'inscription ; par conséquent le/la candidat·e n'a pas besoin de faire les démarches d'admission à l'Université.

Si le/la candidat·e envisage réaliser les trois stages (de niveau Bachelor et de niveau Master) dès la première année, il/elle doit remplir le [formulaire de pré-inscription](#) aux stages de Master disponible sur le site du Centre **entre le 1^{er} et le 28 février**.